

Distr.
GÉNÉRALE

CES/AC.71/2004/3 (Summary)
24 février 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**COMMISSION DE STATISTIQUE et
COMMISSION ÉCONOMIQUE
POUR L'EUROPE**

COMMISSION EUROPÉENNE

**CONFÉRENCE DES STATISTICIENS
EUROPÉENS**

**OFFICE STATISTIQUE DES
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES
(EUROSTAT)**

**ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (OCDE)
DIRECTION DES STATISTIQUES**

**Réunion CEE/Eurostat/OCDE sur la gestion
des systèmes d'information statistique**
(Genève, 17-19 mai 2004)

Point i): La technologie de l'Internet dans
les systèmes d'information statistique

L'INFRASTRUCTURE À CLEF PUBLIQUE APPLIQUÉE AU RECENSEMENT

Communication sollicitée

Émanant de Statistique Canada¹

Résumé

1. Statistique Canada, qui est le service national de statistique canadien, est chargé de procéder au recensement de la population tous les cinq ans. Pour le prochain recensement, en 2006, Statistique Canada souhaite offrir à tous les citoyens la possibilité de donner leurs réponses en ligne tout en leur assurant une confidentialité totale. Le présent document expose les impératifs propres à un recensement et les raisons qui ont motivé le choix de la technologie ICP (infrastructure à clef publique).
2. Dans le cadre de son initiative Gouvernement en direct, lancée en 2000, le Gouvernement canadien a mis en place une infrastructure commune – la «ligne sécurisée» – partagée par environ 200 ministères et organismes opérationnels. Cette infrastructure est l'ossature qui permet

¹ Document établi par Mel J. Turner et Lise Duquet (mel.turner@statcan.ca).

de mettre des services électroniques à la disposition des citoyens et des entreprises sur l'Internet en toute sécurité.

3. Outre des services de réseau fiables et de grande capacité, la ligne sécurisée offre des services de sécurité, notamment une infrastructure à clef publique et une autorité commune de certification. C'est cette infrastructure que tous les ministères sont tenus d'utiliser pour le développement et le fonctionnement de leurs services publics.

4. Statistique Canada a travaillé en étroite coopération avec les organismes fédéraux aussi bien qu'avec le consortium d'entreprises qui a mis en place l'infrastructure commune, afin de concevoir un service ICP spécial adapté aux exigences propres du recensement. Ce sont ces exigences et le nouveau service auquel elles ont donné naissance que le document tente de décrire.

5. Ce sera l'une des premières fois que l'ICP sera appliquée à un recensement dans le monde, les procédures d'enregistrement normales pour l'obtention d'un certificat ICP étant jugées trop onéreuses pour une opération ponctuelle. En faisant appel à la technologie Entrust TruePass® et à une formule unique de réutilisation des certificats, Statistique Canada pense avoir mis au point une solution pratique.

6. Pour l'essentiel, les impératifs à prendre en compte pour pouvoir appliquer l'ICP au recensement étaient les suivants:

- Un accès simple et direct;
- La commodité et la facilité d'utilisation;
- La capacité de gérer des volumes importants de données en toute sécurité.

7. Le nouveau service a été appelé SCEAU, acronyme de «Session avec Chiffrement et Enregistrement AUTomatique» (en anglais, SEAL pour «Session Encryption with Automated Log-in»). L'aspect «enregistrement automatique» du service signifie que la ligne sécurisée peut être appelée à établir une session sécurisée sans qu'un dialogue d'enregistrement avec l'utilisateur ne soit nécessaire. Les exigences de Statistique Canada concernant un processus d'identification direct et une interface invisible ont donc ainsi été satisfaites. Dans le même temps, ce système a permis de se passer de la capacité de répertoire supplémentaire qu'aurait nécessité un très grand nombre d'utilisateurs spécifiques.

8. S'il est quelque peu prématuré d'envisager d'utiliser SCEAU pour d'autres applications que le recensement, il est important de souligner que l'on s'est attaché à mettre ce service au point en tant que service indépendant, plutôt que simple auxiliaire du recensement de 2006.

9. Un accord de partenariat a été conclu en juillet 2003 entre Statistique Canada et la ligne sécurisée, qui portait entre autres sur des modalités de financement partagé pour le développement du service SCEAU. Le fait qu'une part des coûts ait été prise en charge par l'infrastructure commune témoigne du fait que ce système est susceptible d'être réutilisé dans d'autres applications relevant de divers ministères.

10. Le document décrit le service SCEAU, mis au point pour un usage spécifique dans le cadre du recensement de la population au Canada, mais susceptible d'avoir beaucoup d'autres applications. Même s'il est particulièrement adapté aux enquêtes statistiques, il pourrait s'avérer utile pour toutes les transactions Internet dans lesquelles la confidentialité est l'objectif premier.

11. Au moment précis de la première diffusion de ce document (mai 2004), il sera procédé à une «répétition générale» du recensement dans trois régions du Canada. Les résultats de cette présentation du système au public permettront d'affiner la méthode en ligne de Statistique Canada pour les enquêtes sociales et de juger de l'acceptabilité générale de cette méthode en termes de protection des données. Reste à voir s'il est possible d'accroître la confiance du public vis-à-vis des interactions en ligne.
